

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764010	Date d'inspection Le 02 avril 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire St-Basile		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 247 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1H7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait le 2 avril 2025.  
Le ratio est respecté lors de ma visite.  
J'observe la collation, des jeux libres ainsi que des jeux extérieurs.  
La halte rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance.  
Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par  
Geneviève Abud

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 avril 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Claude Lebel

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 avril 2025

\_\_\_\_\_  
Date